

Les titres décrits dans le présent supplément de prospectus (le présent « **supplément de prospectus** ») ainsi que dans le prospectus préalable de base simplifié daté du 10 septembre 2025 (le « **prospectus préalable de base** ») et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi aux fins du placement des titres auquel le présent supplément de prospectus se rapporte (collectivement, le présent « **prospectus** ») ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

L'information intégrée par renvoi dans le prospectus préalable de base et dans le présent supplément de prospectus provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans les présentes sur demande adressée au Service des relations avec les investisseurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, 81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario) Canada M5J 0E7, n° de téléphone : 416 980-3096 on peut aussi les obtenir par voie électronique au www.sedarplus.ca.

Ces titres ne sont pas ni ne seront enregistrés en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), et ils ne peuvent pas être offerts, vendus ou livrés aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens de « **U.S. person** » dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933), ou pour le compte ou au profit de telles personnes.

Supplément de prospectus relatif aux CCAE américains n° 5 au prospectus préalable de base daté du 10 septembre 2025

Nouvelle émission et placement permanent

Le 19 juin 2026



Banque Canadienne Impériale de Commerce
(banque à charte canadienne)

Certificats canadiens d'actions étrangères se rapportant aux actions sous-jacentes suivantes :

- **Actions ordinaires de Honeywell Aerospace Inc. (Nasdaq : HONA)**

Le présent supplément de prospectus, avec le prospectus préalable de base, vise le placement de CCAE émis par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **CIBC** ») dans la série suivante (la « **série offerte** ») se rapportant aux actions sous-jacentes indiquées ci-dessus (ces actions sous-jacentes étant désignées aux présentes les « **actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace** »).

Nom complet de la série offerte	Nom abrégé de la série offerte	Actions sous-jacentes
Certificats canadiens d'actions étrangères de Honeywell Aerospace (couverts en \$ CA)	« CCAE de Honeywell Aerospace »	« actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace »

La Bourse de Toronto (la « **TSX** ») a approuvé sous condition l'inscription des CCAE de Honeywell Aerospace. L'inscription à la cote de la TSX est assujettie à l'obligation, pour la CIBC, de respecter toutes les conditions de la TSX. Voir la rubrique « Mode de placement » dans les présentes et la rubrique « Facteurs de risque — Absence de garantie d'un marché actif pour les CCAE » dans le prospectus préalable de base.

À la date du présent supplément de prospectus, les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace ne sont pas encore inscrites à la cote de The Nasdaq Stock Market LLC (le « **Nasdaq** »). Honeywell Aerospace Inc. (« **Honeywell Aerospace** ») a annoncé son intention d'inscrire les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace à la cote du Nasdaq sous le symbole « **HONA** ». Les CCAE de Honeywell Aerospace ne seront placés aux termes du présent prospectus que lorsque la scission de Honeywell Aerospace (au sens donné à ce terme ci-après) aura eu lieu et que les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace seront inscrites à la cote du Nasdaq.

Honeywell International Inc. (« **Honeywell** »), qui est l'émetteur sous-jacent des certificats canadiens d'actions étrangères de Honeywell (couverts en \$ CA) de la CIBC (les « **CCAÉ de Honeywell** »), a annoncé une scission (la « **scission de Honeywell Aerospace** ») de Honeywell Aerospace. Afin de réaliser la scission de Honeywell Aerospace, Honeywell entend distribuer la totalité des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace en circulation le 29 juin 2026 ou vers cette date aux

porteurs d'actions ordinaires de Honeywell (les « **actions de Honeywell** ») et inscrire ces actions ordinaires distribuées à la cote du Nasdaq. Les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace sont les actions sous-jacentes à l'égard des CCAE de Honeywell Aerospace offerts aux termes du présent prospectus. Se reporter à la rubrique « Les CCAE offerts ».

La CIBC, les membres de son groupe et les personnes ayant des liens avec elle n'ont pas vérifié de façon indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements communiqués par Honeywell Aerospace ou Honeywell concernant Honeywell Aerospace ou les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace.

L'émission de la série offerte de CCAE aux termes des présentes ne constitue pas un financement au profit de l'émetteur sous-jacent ou d'initiés de celui-ci, et l'émetteur sous-jacent ne tirera aucun produit du placement et de la vente de la série offerte de CCAE. Le présent supplément de prospectus ne s'applique à aucune des séries de CCAE, à l'égard desquelles il ne doit pas être pris en compte, à l'exception des CCAE de Honeywell Aerospace.

Les CCAE de Honeywell Aerospace sont désignés comme appartenant à la catégorie des « **CCAÉ américains** », et le présent supplément de prospectus est appelé « **Supplément de prospectus relatif aux CCAE américains n° 5** ».

Les CCAE de Honeywell Aerospace peuvent être offerts en permanence et il n'y a pas de nombre minimal ou maximal de CCAE de Honeywell Aerospace pouvant être offerts. Voir la rubrique « Description des CCAE — Acquisition de CCAE » dans le prospectus préalable de base et la rubrique « Mode de placement » dans les présentes. Le placement est assujéti à l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. et/ou Torys LLP pour le compte de la CIBC.

Un placement dans les CCAE comporte certains risques dont le souscripteur éventuel doit tenir compte. Voir la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base ainsi que les facteurs de risque décrits dans les présentes et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes.

Un ou plusieurs courtiers peuvent à l'occasion placer des CCAE de Honeywell Aerospace nouvellement émis qui sont visés par le présent supplément de prospectus auprès d'investisseurs dans le cadre d'opérations sur le marché libre, notamment des opérations de vente à la TSX. À cette fin, les courtiers peuvent souscrire des CCAE de Honeywell Aerospace nouvellement émis directement auprès de la CIBC, comme il est expliqué dans le présent prospectus. Le seul courtier qui est membre du groupe de la CIBC et qui placera des CCAE aux termes du présent prospectus est Marchés mondiaux CIBC inc. (« **MM CIBC** »). **MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.** Voir « Mode de placement — Lien entre la CIBC et les courtiers » dans les présentes.

Aucun preneur ferme n'a participé à l'établissement du présent prospectus ni n'en a examiné le contenu.

Les droits des investisseurs qui se fondent sur le présent prospectus à l'égard de CCAE nouvellement émis diffèrent des droits des personnes qui investissent dans d'autres titres nouvellement émis. Voir la rubrique « Avis concernant les droits non conventionnels des porteurs de titres » dans le prospectus préalable de base.

Aucune personne des États-Unis, au sens attribué à l'expression *United States person* à l'alinéa 7701(a)(30) du *Internal Revenue Code* des États-Unis (une « **personne des États-Unis** ») ne peut être le porteur de CCAE d'une série offerte quelconque ou conclure une opération visant l'achat ou l'acquisition de CCAE d'une série offerte quelconque. Voir la rubrique « Description des CCAE — Interdiction aux personnes des États-Unis d'acheter des CCAE » dans le prospectus préalable de base.

Table des matières

À propos du présent supplément de prospectus 4

Les CCAE offerts 5

La scission de Honeywell Aerospace 7

Renseignements généraux sur les actions sous-jacentes..... 8

Les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace..... 9

Facteurs de risque 10

Normes d’émission des CCAE et modifications de la dispense 10

 Mode de placement 11

 Lien entre la CIBC et les courtiers..... 11

Annexe A..... A-1

 Renseignements supplémentaires A-1

À propos du présent supplément de prospectus

Le présent supplément de prospectus, avec le prospectus préalable de base, vise le placement d'un nombre illimité de CCAE de Honeywell Aerospace. Si les renseignements figurant dans le présent supplément de prospectus diffèrent de ceux qui figurent dans le prospectus préalable de base, vous devez vous fier aux renseignements qui figurent dans le présent supplément de prospectus. Vous devriez lire attentivement le présent supplément de prospectus et le prospectus préalable de base pour bien comprendre les modalités des CCAE de Honeywell Aerospace et les autres facteurs devant être pris en compte pour prendre votre décision d'investissement. L'information contenue dans le présent supplément de prospectus et le prospectus préalable de base qui l'accompagne n'est à jour qu'aux dates respectives de chacun de ces documents.

Dans le présent supplément de prospectus, sauf indication contraire, le terme « dollars » et les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien, et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les termes clés utilisés dans le présent supplément de prospectus sans y être autrement définis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus préalable de base.

Se reporter à l'« Annexe A — Renseignements supplémentaires » pour obtenir d'autres renseignements concernant la CIBC, le présent prospectus et les documents de commercialisation pertinents.

Les CCAE offerts

Les CCAE de Honeywell Aerospace sont des CCAE américains, au sens attribué à ce terme dans le prospectus préalable de base. La monnaie sous-jacente des CCAE de Honeywell Aerospace est le dollar américain.

Le tableau suivant présente des renseignements propres aux CCAE de Honeywell Aerospace, y compris le symbole boursier que la TSX a attribué aux CCAE de Honeywell Aerospace, la dénomination sociale de l'émetteur des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace (l'« **émetteur sous-jacent** »), le marché de négociation principal prévu des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace et le symbole boursier sous lequel les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace devraient être négociées à cette bourse à la suite de la réalisation de la scission de Honeywell Aerospace (au sens attribué à ce terme ci-après). L'information présentée ci-après est à jour à la date du présent supplément de prospectus.

Nom abrégé des séries offertes	Symbole boursier du CCAE	Émetteur sous-jacent et site Web	Détails concernant les actions sous-jacentes	Ratio de CCAE initial
CCAE de Honeywell Aerospace	TSX : HONA	Honeywell Aerospace Inc. (« Honeywell Aerospace ») www.honeywellaerospace.com	Type : Actions ordinaires Bourse : Nasdaq ¹⁾ Symbole : HONA ¹⁾	À déterminer ²⁾

- 1) Il n'existe actuellement aucun marché sur lequel sont négociées les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace. Honeywell Aerospace a l'intention d'inscrire les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace à la cote de The Nasdaq Stock Market LLC (le « **Nasdaq** ») sous le symbole « HONA ». Les CCAE de Honeywell Aerospace ne seront placés aux termes du présent prospectus que lorsque la scission de Honeywell Aerospace aura eu lieu et que les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace seront inscrites à la cote du Nasdaq.
- 2) Comme il est indiqué ci-après, il est prévu que le ratio de CCAE initial des CCAE de Honeywell Aerospace sera approximativement la moitié de celui des CCAE de Honeywell qui s'appliquerait au moment du rajustement du ratio de CCAE à la date de distribution de Honeywell (déterminé indépendamment de tout rajustement du ratio de CCAE des CCAE de Honeywell qui pourrait avoir lieu à la suite du regroupement d'actions prévus à raison de deux pour une des actions de Honeywell qui pourrait survenir après le moment de la scission de Honeywell Aerospace).

À la date du présent supplément de prospectus, la négociation des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace n'a pas commencé sur le Nasdaq ni sur aucune autre bourse de valeurs aux États-Unis. Les CCAE de Honeywell Aerospace seront uniquement inscrits à la cote et offerts aux termes du présent prospectus après la réalisation de la scission de Honeywell Aerospace et l'inscription des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace aux fins de négociation sur le Nasdaq.

Chaque CCAE de Honeywell Aerospace représentera une participation dans le panier d'actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace détenues pour la série dans le compte de dépôt de titres de la série, conformément aux modalités de la convention de dépôt. Le souscripteur de CCAE d'une série doit déposer un nombre d'actions sous-jacentes égal à 1 000 fois le ratio de CCAE actuel de la série pour recevoir 1 000 CCAE de cette série.

Comme il est expliqué dans le prospectus préalable de base, le ratio de CCAE pour les CCAE de Honeywell Aerospace est automatiquement rajusté selon les modalités énoncées dans la convention de dépôt, dont l'effet économique est de fournir une couverture de change théorique quotidienne intégrée en dollars canadiens de la valeur marchande des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace en dollars américains. Le ratio de CCAE peut également être rajusté périodiquement pour tenir compte de certains frais liés aux mesures générales déterminés qui incombent aux porteurs de CCAE conformément à la convention de dépôt. Voir les rubriques « Description des CCAE — Aperçu » et « Description des CCAE — Frais » dans le prospectus préalable de base.

Ratio de CCAE initial et rajustements du ratio de CCAE liés à la couverture de change théorique

Dans l'hypothèse où le dépositaire des CCAE de Honeywell reçoit une action sous-jacente de Honeywell Aerospace pour chaque tranche de deux actions de Honeywell détenues dans le compte de dépôt de titres des CCAE de Honeywell à la date de la distribution des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace (la « **date de distribution de Honeywell** »), il est prévu que le ratio de CCAE initial des CCAE de Honeywell Aerospace sera approximativement la moitié de celui des CCAE de Honeywell qui s'appliquerait au moment du rajustement du ratio de CCAE à la date de distribution de Honeywell (déterminé indépendamment de tout rajustement du ratio de CCAE des CCAE de Honeywell qui pourrait avoir lieu pour

refléter le regroupement d'actions à raison de deux pour une des actions de Honeywell, regroupement qui, selon ce que Honeywell a annoncé, est prévu à la date de distribution de Honeywell après le moment de la scission de Honeywell Aerospace). Voir la rubrique « Mode de placement ».

Comme il est expliqué dans le prospectus préalable de base (se reporter à la rubrique « Rajustements du ratio de CCAE liés à la couverture de change théorique » dans le prospectus préalable de base) :

« Chaque CCAE représente la participation du porteur de CCAE dans le panier d'actions sous-jacentes et procure une exposition économique correspondant à un nombre d'actions sous-jacentes égal au ratio de CCAE de la série avec une couverture théorique en dollars canadiens. Le CCAE représente une position en dollars canadiens. Le ratio de CCAE est automatiquement rajusté selon les modalités énoncées dans la convention de dépôt pertinente, ce qui a pour effet économique de procurer une couverture de change théorique quotidienne intégrée en dollars canadiens de la valeur marchande des actions sous-jacentes dans la monnaie sous-jacente applicable.

Chaque couverture de change théorique intégrée est un contrat de change à terme notionnel au jour le jour visant la vente de la monnaie sous-jacente en dollars canadiens, qui doit être réglé au comptant dans la monnaie sous-jacente applicable (chacune, une « **couverture de change théorique** ») ».

Dans le cas des CCAE de Honeywell Aerospace, la première couverture de change théorique sera conclue théoriquement à l'heure d'établissement de la couverture de change le jour de bourse suivant la date de distribution de Honeywell, et ce jour sera la « date de création initiale » des CCAE de Honeywell Aerospace.

En ce qui concerne la couverture de change théorique conclue le jour de bourse précédant immédiatement la date de distribution de Honeywell, la valeur de résiliation théorique totale déterminée à la date de distribution de Honeywell sera appliquée pour rajuster le ratio de CCAE des CCAE de Honeywell le jour de bourse suivant la date de distribution de Honeywell et, par conséquent, cette couverture de change théorique ne sera pas prise en considération dans le ratio de CCAE applicable aux CCAE de Honeywell Aerospace.

La scission de Honeywell Aerospace

À la date du présent supplément de prospectus, les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace ne sont pas encore inscrites à la cote du Nasdaq. Honeywell Aerospace a annoncé son intention d'inscrire les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace à la cote du Nasdaq sous le symbole « HONA ». Les CCAE de Honeywell Aerospace ne seront placés aux termes du présent prospectus que lorsque la scission de Honeywell Aerospace (au sens donné à ce terme ci-après) aura eu lieu et que les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace seront inscrites à la cote du Nasdaq.

Honeywell International Inc. (« **Honeywell** »), qui est l'émetteur sous-jacent des certificats canadiens d'actions étrangères de Honeywell (couverts en \$ CA) de la CIBC (les « **CCAE de Honeywell** »), a annoncé une scission (la « **scission de Honeywell Aerospace** ») de Honeywell Aerospace Inc. (« **Honeywell Aerospace** »). Afin de réaliser la scission de Honeywell Aerospace, Honeywell entend distribuer la totalité des actions ordinaires de Honeywell Aerospace en circulation (les « **actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace** ») le 29 juin 2026 ou vers cette date aux porteurs d'actions ordinaires de Honeywell et inscrire ces actions ordinaires distribuées à la cote du Nasdaq. Les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace sont les actions sous-jacentes à l'égard des CCAE de Honeywell Aerospace offerts aux termes du présent prospectus.

Honeywell Aerospace s'attend à ce que les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace soient distribuées par Honeywell aux actionnaires à 0 h 01, heure de New York, le 29 juin 2026, à raison d'une action sous-jacente de Honeywell Aerospace pour chaque tranche de deux actions de Honeywell détenues à la date de clôture des registres pertinente.

Jusqu'à la réalisation de la séparation, Honeywell Aerospace sera une filiale en propriété exclusive de Honeywell et, par conséquent, Honeywell aura le pouvoir discrétionnaire exclusif et absolu d'établir et de modifier les modalités de la séparation (ou d'y mettre fin), y compris de fixer la date de clôture des registres pour la distribution et la date de distribution, ainsi que de modifier le nombre d'actions ordinaires en circulation de Honeywell Aerospace qu'elle conservera, le cas échéant, après la distribution.

Honeywell Aerospace a déposé une modification n° 2 datée du 8 juin 2026 à sa déclaration d'enregistrement sur formulaire 10 auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (la « **SEC** »), qui comprend une déclaration d'information provisoire datée du 8 juin 2026 (la « **déclaration d'information provisoire de Honeywell Aerospace** »), laquelle décrit la scission de Honeywell Aerospace et les activités de Honeywell Aerospace et fournit des états financiers pro forma non audités pour Honeywell Aerospace. La déclaration d'information provisoire de Honeywell Aerospace est préliminaire et susceptible d'être complétée. Il est conseillé aux investisseurs, avant de prendre une décision d'investissement concernant les CCAE de Honeywell Aerospace, d'examiner la version définitive de la déclaration d'information de Honeywell Aerospace ainsi que tout document d'information continue concernant Honeywell Aerospace déposé par Honeywell Aerospace ou par Honeywell auprès de la SEC ou par ailleurs publié sur le site Web de Honeywell Aerospace ou de Honeywell, en plus de consulter des conseillers en placement. Se reporter à la rubrique « Renseignements sur les émetteurs sous-jacents de CCAE américains » dans le prospectus préalable de base et à la rubrique « Les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace » dans les présentes.

La CIBC n'a pas l'intention donner avis de la version définitive de la déclaration d'information de Honeywell Aerospace, ni de mettre à jour le présent prospectus afin d'y faire référence ou de tenir compte d'autres faits nouveaux concernant les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace ou ses affaires et activités, même si ces changements sont importants.

Les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace ne sont actuellement inscrites à la cote d'aucun marché de négociation principal. Honeywell Aerospace a toutefois demandé leur inscription à la cote du Nasdaq sous le symbole « HONA ». L'inscription des actions sous-jacentes à la cote du Nasdaq est assujettie au respect d'un certain nombre de conditions, ou à la renonciation à celles-ci. Ces conditions, qui sont décrites plus en détail dans la déclaration d'information provisoire de Honeywell Aerospace, prévoient notamment que les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace devant être remises dans le cadre de la distribution par Honeywell doivent avoir été approuvées aux fins d'inscription à la cote du Nasdaq, sous réserve de l'avis officiel de distribution. Le placement des CCAE de Honeywell Aerospace est assujéti à la réalisation de la scission de Honeywell Aerospace et à l'inscription à la cote du Nasdaq des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace. Rien ne garantit que ces événements se produiront ni, le cas échéant, à quel moment ils se produiront.

Renseignements généraux sur les actions sous-jacentes

Le présent supplément de prospectus ne concerne que les CCAE offerts aux présentes et non les actions sous-jacentes ou d'autres titres de l'émetteur sous-jacent. Les CCAE de Honeywell Aerospace ne sont d'aucune façon parrainés, approuvés, vendus ou promus par Honeywell Aerospace. Honeywell Aerospace décline toute responsabilité quant à la détermination de la structure, du prix ou du nombre de CCAE de Honeywell Aerospace à émettre et du moment de leur émission, et elle n'a pas participé à ces processus. En outre, Honeywell Aerospace n'a pas participé à l'établissement du présent supplément de prospectus et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de l'information contenue dans les présentes, et elle ne fait aucune déclaration quant à l'opportunité d'acheter les CCAE. Honeywell Aerospace n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui a trait à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation des CCAE de Honeywell Aerospace. Un placement dans les CCAE de Honeywell Aerospace n'équivaut pas à un placement dans les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace.

À la réalisation de la scission de Honeywell Aerospace, Honeywell Aerospace sera enregistrée auprès de la SEC et sera tenue de déposer périodiquement certains renseignements financiers et autres exigés par la législation en valeurs mobilières. Ces renseignements peuvent être consultés au moyen du système de dépôt EDGAR, conçu pour la SEC, qui donne accès à la plupart des documents et des renseignements publics en valeurs mobilières déposés par des sociétés ouvertes auprès de la SEC.

Les CCAE de Honeywell Aerospace seront uniquement inscrits à la cote et offerts aux termes du présent prospectus après la réalisation de la scission de Honeywell Aerospace et l'inscription des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace à la cote du Nasdaq.

L'émission des CCAE de Honeywell Aerospace aux termes des présentes ne constitue pas un financement au profit de Honeywell Aerospace ou d'initiés de celle-ci, et Honeywell Aerospace ne tirera aucun produit du placement et de la vente des CCAE de Honeywell Aerospace.

La décision d'offrir les CCAE de Honeywell Aerospace aux termes du présent supplément de prospectus a été prise indépendamment de toute décision de la CIBC d'acheter des titres de Honeywell Aerospace sur le marché primaire ou secondaire. Sauf en ce qui a trait aux activités de tenue de marché de CCAE que la CIBC ou les membres de son groupe peuvent exercer et/ou dans le cadre de la négociation de titres de Honeywell Aerospace afin de couvrir les changements relatifs aux droits et aux obligations de la CIBC à l'égard des CCAE en tant que détenteur de la participation de l'émetteur, toute décision de la CIBC d'acheter des titres de Honeywell Aerospace sur le marché primaire ou secondaire aura été prise indépendamment de la décision de la CIBC d'offrir les CCAE de Honeywell Aerospace aux termes du présent supplément de prospectus. Les employés de la CIBC qui participent à l'établissement de la structure des CCAE de Honeywell Aerospace aux termes du présent supplément de prospectus et à la décision d'offrir ces CCAE n'ont pas accès à des renseignements inconnus du public concernant les achats de titres de Honeywell Aerospace que la CIBC effectue sur le marché primaire ou secondaire dans le cadre de tout placement initial de titres réalisé par l'émetteur sous-jacent.

Le texte qui suit présente, pour les CCAE de Honeywell Aerospace, un résumé de l'information relative à Honeywell Aerospace et aux actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace tirée de sources publiques et considérée comme fiable, mais dont l'exactitude ne peut être garantie. La description des activités commerciales de Honeywell Aerospace peut comprendre les activités commerciales exercées par certaines ou la totalité de ses filiales ou par leur intermédiaire.

Les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace

Honeywell Aerospace est un fournisseur de systèmes et de technologies destinés aux secteurs de l'aérospatiale et de la défense qui permettent la fabrication, la maintenance et l'exploitation de plateformes aérospatiales et de défense.

Honeywell Aerospace a demandé l'inscription des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace à la cote du Nasdaq sous le symbole « HONA ».

À la date du présent supplément de prospectus, la déclaration d'information provisoire de Honeywell Aerospace constitue la principale source d'information publiée par Honeywell ou Honeywell Aerospace au sujet de Honeywell Aerospace et de la scission de Honeywell Aerospace. La déclaration d'information provisoire de Honeywell Aerospace décrit la scission de Honeywell Aerospace et les activités de Honeywell Aerospace et fournit des états financiers pro forma non audités pour Honeywell Aerospace. La déclaration d'information provisoire de Honeywell Aerospace est préliminaire et susceptible d'être complétée. Il est conseillé aux investisseurs, avant de prendre une décision d'investissement concernant les CCAE de Honeywell Aerospace, d'examiner la version définitive de la déclaration d'information de Honeywell Aerospace ainsi que tout document d'information continue concernant Honeywell Aerospace déposé par Honeywell Aerospace ou par Honeywell auprès de la SEC ou par ailleurs publié sur le site Web de Honeywell Aerospace ou de Honeywell, en plus de consulter des conseillers en placement.

Des renseignements concernant Honeywell Aerospace et ses activités figurent sur le site Web EDGAR, au www.sec.gov/edgar.shtml, sous le profil de Honeywell Aerospace. Tous les renseignements contenus dans le présent supplément de prospectus qui portent sur Honeywell Aerospace et les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace (les « **renseignements sur l'émetteur sous-jacent** ») sont présentés sommairement et proviennent de sources publiques, notamment la déclaration d'information provisoire de Honeywell Aerospace. Même si ces renseignements sont jugés fiables, leur exactitude ne peut être garantie. L'information figurant dans la déclaration d'information provisoire de Honeywell Aerospace n'est pas intégrée par renvoi dans le présent prospectus.

La CIBC, les membres de son groupe et les personnes ayant des liens avec elle n'ont pas vérifié de façon indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements sur l'émetteur sous-jacent ni des autres renseignements contenus dans la déclaration d'information provisoire de Honeywell Aerospace et ils ne font aucune déclaration et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements. La CIBC ne mettra pas à jour le présent supplément de prospectus et ne donnera pas autrement avis de ces changements ou d'autres mises à jour aux investisseurs dans le cas d'un changement touchant Honeywell Aerospace, les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace, les renseignements sur l'émetteur sous-jacent ou les autres renseignements contenus dans une déclaration d'information de Honeywell Aerospace, y compris un changement important. Les investisseurs éventuels devraient procéder à une enquête indépendante à l'égard de Honeywell Aerospace et des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace dans le cadre de tout placement dans les CCAE de Honeywell Aerospace afin de déterminer si un tel placement leur convient.

Facteurs de risque

Un placement dans les CCAE comporte divers risques, notamment les risques inhérents aux placements détenus par l'intermédiaire d'un gardien aux termes de la convention de dépôt applicable, ainsi que les risques inhérents au maintien d'une exposition aux actions sous-jacentes connexes et à l'émetteur sous-jacent auquel une série de CCAE se rapporte. Avant de décider d'investir dans les CCAE, les souscripteurs sont priés d'examiner attentivement les facteurs de risque décrits dans les présentes, dans le prospectus préalable de base et dans les documents intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base (y compris ceux énumérés dans la notice annuelle et le rapport de gestion courants de la CIBC).

Les souscripteurs éventuels de CCAE de Honeywell Aerospace devraient également tenir compte de la déclaration d'information provisoire de Honeywell Aerospace (et de sa version définitive) et de toute information publique qui peut être diffusée par Honeywell Aerospace (ou par Honeywell au sujet de Honeywell Aerospace avant la réalisation de la scission de Honeywell Aerospace), y compris les facteurs de risque qui y sont indiqués ou abordés. Ni la CIBC ni aucune autre personne participant au placement des CCAE n'accepte de responsabilité quant à l'information qui y est présentée (notamment des renseignements figurant dans les présentes ou dans le prospectus préalable de base qui a été extraite ou tirée de cette information). En outre, ni la CIBC ni aucune personne participant au placement des CCAE ne fait de déclarations ni de donne de garanties ou d'opinions, expresses ou implicites, concernant un placement dans les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace ou concernant leur valeur.

Historique de négociation limité ou inexistant des actions issues de la scission et volatilité potentielle du cours des actions

Les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace n'ont jamais été inscrites à la cote d'une bourse et n'auront donc aucun historique de négociation lorsqu'elles seront inscrites pour la première fois à la cote du Nasdaq après la réalisation de la scission de Honeywell Aerospace. Étant donné, entre autres choses, que les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace auront un historique de négociation très limité et un dossier d'information communiquée au public limité et que le conseil et la direction de Honeywell Aerospace pourraient être peu familiers des marchés institutionnels pendant un certain temps après cette inscription, un placement dans les CCAE de Honeywell Aerospace pourrait comporter un risque plus élevé qu'un placement lié à des titres ayant des antécédents de négociation et de communication d'information au public plus établis. Les investisseurs éventuels devraient faire leurs propres vérifications sur les actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace. Les CCAE de Honeywell Aerospace seront exposés à la totalité de la volatilité du cours et des autres risques applicables aux actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace.

Normes d'émission des CCAE et modifications de la dispense

Comme il est indiqué dans le prospectus préalable de base, la CIBC ne commencera pas le placement d'une nouvelle série de CCAE aux termes du prospectus préalable de base si l'émetteur sous-jacent et les actions sous-jacentes ne satisfont pas à certaines normes d'émission des CCAE au moment de l'inscription à la cote du CCAE. Se reporter aux rubriques « Description des CCAE — Normes d'émission des CCAE » et « Dispenses » du prospectus préalable de base.

Les normes d'émission de CCAE en vigueur à la date du présent supplément de prospectus sont énoncées dans un document de décision publié par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario daté du 9 juin 2026 (la « **dispense révisée** »). Les mentions de « dispense » dans le prospectus préalable de base doivent s'entendre de la présente dispense révisée.

La description de la dispense dans le prospectus préalable de base décrit fidèlement la dispense révisée, sauf que certaines modifications ont été apportées aux normes d'émission des CCAE, notamment afin de faciliter le placement de nouvelles séries de CCAE (les « **CCAÉ de la société issue d'une scission** ») (y compris les CCAE de Honeywell Aerospace) à l'égard de titres de participation (les « **actions de la société issue d'une scission** ») qui sont en voie d'inscription à la cote d'un marché de négociation principal dans le cadre de la distribution des actions de la société issue d'une scission par l'émetteur sous-jacent (la « **société mère** ») d'une série de CCAE en circulation (les « **CCAÉ de la société mère** ») aux porteurs existants des actions sous-jacentes de ces CCAE de la société mère (les « **actions de la société mère** »).

Plus particulièrement, les normes d'émission des CCAE dans le cas de CCAE de la société issue d'une scission énoncées dans la dispense révisée :

- a) écartent l'application de la norme d'émission des CCAE qui exige que l'émetteur sous-jacent ait une capitalisation boursière supérieure à 25 milliards de \$ CA (ou l'équivalent dans la monnaie sous-jacente pertinente) le dernier jour du mois civil précédant l'inscription initiale à la cote de la série de CCAE concernée, pourvu que la société mère et les actions de la société mère respectent les normes d'émission des CCAE au moment où l'approbation sous condition de l'inscription à la cote des CCAE de la société issue d'une scission est donnée;
- b) écartent l'application de l'exigence voulant que le volume de négociation quotidien moyen des actions sous-jacentes au cours du mois civil précédant l'inscription initiale à la cote de la série de CCAE concernée soit supérieur à 125 millions de \$ CA (ou l'équivalent dans la monnaie sous-jacente pertinente).

La CIBC a confirmé que les CCAE de Honeywell Aerospace respectent les normes d'émission des CCAE révisées.

Mode de placement

Des CCAE de Honeywell Aerospace seront créés et remis aux porteurs de CCAE de Honeywell à la date de distribution de Honeywell ou peu après selon un ratio de un pour un. Cette création et cette remise de CCAE de Honeywell Aerospace se produiront après la remise au compte de dépôt de titres des CCAE de Honeywell Aerospace, par le dépositaire pour le compte des porteurs de CCAE de Honeywell, des actions sous-jacentes de Honeywell Aerospace reçues de la scission de Honeywell Aerospace pour leur compte.

Les CCAE de Honeywell Aerospace peuvent également être offerts en permanence aux termes du présent prospectus et il n'y a pas de nombre minimal ou maximal de CCAE de Honeywell Aerospace pouvant être émis.

La TSX a approuvé sous condition l'inscription des CCAE de Honeywell Aerospace. L'inscription à la cote de la TSX est assujettie à l'obligation, pour la CIBC, de respecter toutes les conditions de la TSX. Rien ne garantit qu'une telle inscription sera obtenue et, si elle l'est, qu'un marché actif et liquide se développera ou sera maintenu pour une série de CCAE. La CIBC n'a pas l'intention d'offrir des CCAE de Honeywell Aerospace en permanence à moins que les CCAE de Honeywell Aerospace ne soient inscrits à la cote d'une bourse canadienne reconnue.

Les courtiers peuvent passer des ordres de souscription auprès du dépositaire. Voir la rubrique « Description des CCAE — Souscriptions des CCAE » dans le prospectus préalable de base.

Lien entre la CIBC et les courtiers

La CIBC peut conclure diverses conventions avec des courtiers, notamment MM CIBC, aux termes desquelles des courtiers peuvent souscrire et acheter des CCAE, comme il est expliqué à la rubrique « Description des CCAE — Souscriptions des CCAE » dans le prospectus préalable de base. Aucun courtier n'a participé à l'établissement du prospectus préalable de base ou du présent supplément de prospectus ni n'en a examiné le contenu; par conséquent, les courtiers n'exercent pas bon nombre des activités usuelles entourant une prise ferme relativement au placement par la CIBC de CCAE aux termes du présent prospectus. Les CCAE ne représentent pas une participation ou une obligation d'un courtier ou d'un membre de son groupe (sauf les obligations de la CIBC aux termes de la convention de dépôt), et un porteur ne peut exercer un recours contre ces parties pour des montants payables par la CIBC ou à celle-ci ou par les courtiers concernés ou à ceux-ci.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable dans le cadre de tout placement de CCAE aux termes du présent prospectus.

Annexe A

Renseignements supplémentaires

Énoncés prospectifs

Le présent supplément de prospectus et le prospectus préalable de base, y compris les documents qui y sont intégrés par renvoi, contiennent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières. De tels énoncés sont présentés en vertu des règles d'exonération et constituent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés portent notamment sur les activités, les secteurs d'activité, la situation financière, la gestion du risque, les priorités, les cibles et les engagements en matière de durabilité (dont ceux visant les ambitions de la CIBC en matière de durabilité et les activités connexes), les objectifs permanents, les stratégies, le contexte réglementaire dans lequel la CIBC exerce ses activités et les perspectives pour l'année civile 2026 et les périodes subséquentes. On reconnaît généralement les énoncés prospectifs par l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « prévision », « cible », « engagement », « ambition », « objectif », « s'efforcer de », « projet », « objectif », « pouvoir » et d'autres expressions semblables ou par l'emploi du futur ou du conditionnel. Par leur nature, ces énoncés obligent la CIBC à émettre des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes inhérents de nature générale ou spécifique. Compte tenu des retombées économiques négatives que peuvent potentiellement engendrer les tarifs douaniers réellement imposés ou projetés par les États-Unis à l'endroit du Canada et d'autres pays et les contre-mesures tarifaires de ces pays, l'essoufflement du marché du travail et la situation politique incertaine aux États-Unis, les effets persistants des ententes de travail hybride et les taux d'intérêt élevés dans le secteur de l'immobilier aux États-Unis, ainsi que l'incidence de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, dont leur incidence sur la hausse des coûts de l'énergie et des intrants cruciaux, et les perturbations persistantes de la chaîne d'approvisionnement sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la réputation et la situation financière de la CIBC, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la CIBC, ont un effet sur les activités, le rendement et les résultats de celle-ci et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent nettement des attentes exprimées dans des énoncés prospectifs de la CIBC. Ces facteurs comprennent : les politiques commerciales et les tensions connexes, dont les tarifs douaniers et les politiques gouvernementales pour réduire le risque tarifaire; les pressions inflationnistes aux États-Unis; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; les risques géopolitiques, y compris ceux découlant de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, les effets des ententes de travail hybrides mises en place après la pandémie; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque en matière d'exploitation, le risque lié à la réputation, le risque lié à la conduite et le risque associé aux lois, aux règlements et à l'environnement; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, notamment en raison de la volatilité des marchés et des cours du pétrole; l'efficacité et le caractère adéquat des modèles et des processus de gestion et d'évaluation des risques de la CIBC; les modifications d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où la CIBC exerce ses activités, notamment en ce qui a trait à ce qui suit : la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économique et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes internationales du comité de Bâle sur le contrôle bancaire qui portent sur la réforme du capital et de la liquidité ainsi que la législation relative à la recapitalisation des banques, sur le système bancaire ouvert et sur les systèmes de paiements au Canada; les modifications et les interprétations de lignes directrices et d'instructions en matière d'information sur le capital à risque, et les directives réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, la capacité de la CIBC de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; l'effet de changements apportés aux normes et aux règles comptables et à leur interprétation; les changements dans l'estimation par la CIBC de réserves et d'allocations; les changements apportés aux lois fiscales; les changements apportés aux notes de crédit de la CIBC; la situation politique et son évolution, y compris les modifications aux questions d'ordre économique; l'effet possible sur les activités de la CIBC de conflits internationaux, comme la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, et du terrorisme; les désastres naturels, les perturbations à l'égard des infrastructures des services publics et d'autres catastrophes; l'avènement d'urgences de santé publique ainsi

que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le recours aux services de tiers pour la fourniture de composantes de l'infrastructure commerciale de la CIBC; les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologies de l'information de la CIBC et de ses services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité, notamment le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à des renseignements confidentiels ou l'interruption des activités; les risques liés aux médias sociaux; les pertes subies par suite d'une fraude interne ou externe; la lutte au blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information fournie à la CIBC concernant ses clients et ses contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers la CIBC, les membres de son groupe ou les personnes ayant un lien avec elle; l'intensification de la concurrence provenant de concurrents établis et de nouveaux venus dans le secteur des services financiers notamment au moyen des services bancaires mobiles et en ligne; les changements technologiques, y compris le développement et l'utilisation de données et de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre des activités de la CIBC; la place importante accordée aux dépenses d'investissement liées à l'IA pour stimuler la croissance aux États-Unis et les conséquences sur l'emploi qui en découleront; l'activité des marchés financiers dans le monde; l'évolution des politiques monétaires et économiques; la conjoncture économique et commerciale mondiale en général, et celle du Canada, des États-Unis et des autres pays où la CIBC exerce des activités, y compris l'augmentation du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; les risques environnementaux et sociaux, y compris les risques liés au climat, la capacité de la CIBC de mettre en œuvre diverses initiatives en matière de durabilité en interne et avec ses clients dans les délais prévus, ainsi que sa capacité à adapter ses produits et services de financement durable; la capacité de la CIBC de mettre au point et de lancer de nouveaux produits et services, d'étendre ses canaux de distribution, d'en créer de nouveaux et d'augmenter les produits qu'elle en tire; les changements dans les habitudes d'épargne et de consommation des clients; la capacité de la CIBC d'attirer et de fidéliser des employés et des membres de la haute direction clés; la capacité de la CIBC de mener à bien ses stratégies et de réaliser et d'intégrer des acquisitions et des coentreprises; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un désinvestissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus, le cas échéant; et la capacité de la CIBC de prévoir et de gérer les risques liés aux facteurs précités.

Cette énumération n'est pas exhaustive et d'autres facteurs sont susceptibles d'avoir un effet sur les énoncés prospectifs de la CIBC. On peut trouver des renseignements supplémentaires sur ces facteurs à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2025 de la CIBC (défini ci-après). Ces facteurs et d'autres doivent être examinés attentivement, et les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs de la CIBC. La CIBC ne s'engage pas à mettre à jour des énoncés prospectifs figurant dans le présent supplément de prospectus, dans le prospectus préalable de base ou dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, sauf si la loi l'exige.

Documents intégrés par renvoi

Le présent supplément de prospectus est réputé intégré par renvoi dans le prospectus préalable de base uniquement pour les besoins des CCAE placés aux termes du présent supplément de prospectus. Les documents suivants, que la CIBC a déposés auprès des diverses commissions de valeurs mobilières ou autorités analogues au Canada, sont expressément intégrés par renvoi dans le présent prospectus et en font partie intégrante à la date du présent supplément de prospectus :

- la notice annuelle de la CIBC datée du 3 décembre 2025, qui intègre par renvoi des éléments du rapport annuel de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (le « **rapport annuel 2025 de la CIBC** »);
- les états financiers consolidés audités comparatifs de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2025, ainsi que le rapport d'audit pour l'exercice 2025 de la CIBC;
- le rapport de gestion de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 inclus dans le rapport annuel 2025 de la CIBC;
- les états financiers consolidés non audités comparatifs de la CIBC pour les périodes de trois et six mois closes le 30 avril 2026 figurant dans le Message aux actionnaires de la CIBC pour le deuxième trimestre de 2026 (le « **rapport du deuxième trimestre de 2026 de la CIBC** »);
- le rapport de gestion de la CIBC pour les périodes de trois et six mois closes le 30 avril 2026 compris dans le rapport du deuxième trimestre de 2026 de la CIBC;
- la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la CIBC datée du 25 février 2026 relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC qui a eu lieu le 16 avril 2026.

Documents de commercialisation

Tout modèle de « documents de commercialisation » (au sens donné à cette expression dans le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*) déposé auprès de la commission des valeurs mobilières ou de l'autorité analogue de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada dans le cadre du présent placement après la date des présentes mais avant la fin du placement des CCAE aux termes du présent supplément de prospectus (y compris toute modification apportée aux documents de commercialisation et toute version modifiée de ceux-ci) est réputé intégré par renvoi dans les présentes et dans le prospectus préalable de base. Ces documents de commercialisation ne font pas partie du présent supplément de prospectus ni du prospectus préalable de base dans la mesure où leur contenu a été modifié ou remplacé par une déclaration contenue dans une modification du présent supplément de prospectus ou du prospectus préalable de base.

Changements de la structure du capital consolidé de la CIBC

Aucun changement important n'a été apporté à la structure du capital consolidé de la CIBC depuis le 30 avril 2026.